

Ashurst conseil de Auxifip dans le cadre de deux financements de centrales solaires sur l'île de La Réunion.

mardi 2 mars 2010

Le cabinet d'avocats international Ashurst LLP a conseillé la filiale de Crédit Agricole Leasing, Auxifip, en tant qu'arrangeur et agent, dans le cadre de deux financements de centrales photovoltaïques situées à Sainte-Rose (Île de La Réunion).

Le premier financement de projet a permis la réalisation par EDF Energies Nouvelles (EDF EN) d'une centrale au sol de 10,5 MWc située au lieu-dit la Roseraie.

Le deuxième financement de projet a permis la réalisation par le groupe Energy Investissements d'une centrale au sol de 5,1 MWc située au lieu-dit Mangassaye.

Ces opérations ont été cofinancées par Auxifip et la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel (CRCAM) de la Réunion et sont toutes deux structurées en un crédit-relais construction court terme et un crédit exploitation long terme de 15 ans.

AUXIFIP est une filiale du Groupe Crédit Agricole spécialisée dans les financements de projet (PPP, énergie, environnement). Avec sa filiale Unifergie, elle représente un acteur majeur du financement des énergies renouvelables en France (éolien, photovoltaïque, en particulier).

L'équipe du bureau de Paris en charge de ces opérations était pilotée par Diane Sénéchal (associée) et Sophie Nicolas (counsel) du département financements, assistées d'Alessandra Innamorati et Aude Rousseau. Catherine Charpentier (associée) a traité le volet fiscal. Claire Paccagnini et Delphine Guérin (collaboratrices) sont intervenues sur les aspects corporate.

Autres conseils juridiques :

EDF EN était conseillé par BCTG & Associés (Catherine Dupuy - Burin des Roziers).
Energy Investissements était conseillé par Vigo & Associés (Christine Carpentier).

Plus d'informations sur [Ashurst](#)

Plus d'informations sur [BCTG & Associés](#)

Plus d'informations sur [Cabinet d'avocats Vigo](#)

1264 lectures.
